



Ville de Créteil

FICHE ENFANTS COMMUNS

DOSSIER DE MARIAGE

Veuillez remplir ci-dessous les renseignements pour chaque enfant commun.

Vous devez fournir les copies intégrales d'acte de naissance de chaque enfant lors du dépôt du dossier de mariage.

Le livret de famille dit de « parents célibataires » doit être rapporté au service de l'état civil 1 semaine au moins avant la célébration du mariage.

1^{er} enfant

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

2^{ème} enfant

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

3^{ème} enfant

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

4^{ème} enfant

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

5^{ème} enfant

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :